Banque commune d'épreuves des écoles de management (BCE), France

Session 2017, filière ECT

Économie-droit SCBS

Durée : 4 heures

Ce que traite le sujet

- Droit, cas pratique
- Droit, veille juridique
- Économie, note de synthèse

Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/bce/ect/2017/eco-droit-scbs

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Code sujet : 275

Conception : ESC Troyes

DROIT et ÉCONOMIE

OPTION TECHNOLOGIQUE

Mardi 25 avril 2017, de 14 h. à 18 h.

Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » seront traités sur des copies séparées.

N.B. :

Il n'est fait usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

Tournez la page S.V.P.

I - DROIT (noté sur 20 points) – temps conseillé 1h30

PREMIÈRE PARTIE : CAS PRATIQUE

Cas « Ingénierie de l'environnement »

Vous étudierez les situations suivantes en apportant des réponses argumentées en droit et en fait.

Christophe VILLIERS, 44 ans, est ingénieur spécialiste des questions de l'eau et de l'environnement. Il étudie l'impact des activités industrielles sur la qualité des eaux rejetées dans la nature après un retraitement en station d'épuration. Actuellement, il exerce au sein d'un bureau d'étude d'envergure nationale. L'entreprise a pour clients des collectivités territoriales soucieuses de satisfaire aux normes de salubrité de l'eau potable distribuée, des associations œuvrant pour la protection de l'environnement ou des entreprises désireuses de connaitre les conséquences environnementales de leur activité afin d'inclure les éventuelles externalités négatives dans leur calcul de coûts.
Christophe a le grade d'ingénieur d'étude ; il est chef de projets. Ses missions consistent en la prise en main complète de problématiques posées par des clients, ce qui implique une nécessaire autonomie dans l'organisation de son travail et une véritable responsabilité au sein de l'entreprise. Christophe travaille souvent seul sur des dossiers clients très spécifiques. Il rend compte de son activité de façon hebdomadaire. Concrètement, il opère des prélèvements d'échantillon d'eau, voire de sol, sur les terrains concernés par les études qu'il doit mener, puis, après analyses biologiques et chimiques par un laboratoire, il interprète les résultats et en tire des conclusions. Le bureau d'étude fournit tout le matériel nécessaire au travail de terrain dans un véhicule « utilitaire ». Le travail sur le terrain implique de nombreux déplacements professionnels. Christophe peut travailler à ses conclusions d'analyse dans un des bureaux communs de l'entreprise lorsqu'il n'est pas sur le terrain, mais il ne possède pas d'espace qui lui est dédié.

Situation 1 :

L'employeur de Christophe VILLIERS installe un système de géolocalisation dans tous les véhicules de fonction. L'ambiance de travail se dégrade dans l'entreprise au point de devenir détestable. Les employés sont méfiants et se demandent quel est l'objectif poursuivi par la direction au travers de ce système de géolocalisation. Dans ce contexte, Christophe est en proie à un sentiment de malaise. En effet, des désaccords professionnels existent depuis longtemps entre lui et le dirigeant du bureau d'étude. Christophe craint que son employeur utilise la géolocalisation pour le licencier. En effet, il s'avère que Christophe travaille souvent chez lui pour la phase des analyses et conclusions. Au final, il ne se déplace que pour les prélèvements sur le terrain, ce qui représente une proportion minoritaire de son temps de travail et ne se rend que rarement au bureau.

1 – Qualifiez les droits de Christophe VILLIERS menacés par le dispositif de son employeur.

2 – En vous aidant notamment de l'arrêt de la Cour de cassation du 3 novembre 2011, analysez les conditions de la licéité d'un éventuel licenciement de Christophe VILLIERS sur le fondement d'un dispositif de géolocalisation.

Situation 2 :

Pour se soustraire au malaise professionnel dans son bureau d'étude et avoir la liberté d'organiser son travail comme il l'entend, Christophe VILLIERS décide d'exercer en qualité de travailleur indépendant. Il se demande sous quel statut juridique il serait le plus judicieux pour lui de créer son entreprise.
Il a été échaudé par l'organisation et le management de son bureau d'étude. Dorénavant, il veut être libre et entreprendre seul en répondant en son nom propre à des appels d'offres des collectivités territoriales. Il envisage aussi de négocier ses services en tant que sous-traitant de bureaux d'étude concurrents quand ceux-ci remportent des marchés. Pour ne pas changer ses habitudes, il compte tout simplement installer son lieu de travail à son domicile, et pour ce faire réserver une pièce de la maison qu'il possède avec son épouse.
Christophe est marié, sans contrat de mariage spécifique (régime de la communauté de biens). Il n'a pas d'enfant. Son épouse et lui ne possèdent que leur résidence principale. Ils n'ont pas de patrimoine mobilier et que peu d'économies personnelles. Madame VILLIERS est cadre de la fonction publique. Son emploi est stable et suffisamment bien rémunéré pour que le couple n'ait pas de souci de budget au quotidien. Madame VILLIERS est parfaitement consciente du pari professionnel de son conjoint. Elle le soutient, mais ne veut absolument pas risquer la propriété de leur habitation.
Christophe VILLIERS souhaite donc réaliser son projet en tenant compte de ses deux priorités : l'autonomie d'organisation de son activité et la protection de sa résidence principale.

3 – Proposez une résolution du cas pratique ci-dessus : Quel statut juridique pouvez-vous conseiller à Christophe Villiers ?

Documentation juridique :

- **Annexe 1 :** CNIL, délibération n° 2015-165 du 4 juin 2015.
- **Annexe 2 :** Cour de Cassation, chambre sociale, 3 novembre 2011.

Tournez la page S.V.P.

DEUXIEME PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

À partir de la veille juridique que vous avez réalisée au cours de l'année 2016, vous traiterez la question suivante :

« L'évolution du régime juridique du préjudice écologique influence-t-elle la responsabilité sociale des entreprises ? »

Annexe 1 : *Commission nationale de l'informatique et des libertés.*

Délibération n° 2015-165 du 4 juin 2015 portant adoption d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les organismes publics ou privés destinés à géolocaliser les véhicules utilisés par leurs employés (norme simplifiée n° 51)

[...] La Commission nationale de l'informatique et des libertés constate le développement de dispositifs dits de géolocalisation permettant aux organismes privés ou publics de prendre connaissance de la position géographique, à un instant donné ou en continu, des employés par la localisation des véhicules mis à leur disposition pour l'accomplissement de leur mission. [...] La commission a adopté, le 16 mars 2006, une norme permettant de simplifier la déclaration des traitements visant à géolocaliser un véhicule utilisé par un employé. Compte tenu de l'évolution des pratiques, il lui est apparu nécessaire de compléter cette norme. [...]

Art. 2. – Finalités du traitement.
À titre liminaire, la commission rappelle que des données à caractère personnel ne peuvent être collectées que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et qu'elles ne doivent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. [...]

Art. 5. – Durée de conservation.
La commission rappelle que des données à caractère personnel doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, d'une part, et qu'elles doivent également être exactes, complètes et si nécessaires mises à jour, d'autre part.
Les données relatives à la localisation d'un employé ne peuvent ainsi être conservées que pour une durée pertinente au regard de la finalité du traitement qui a justifié la collecte.
Au regard des finalités pouvant justifier la mise en place d'un dispositif de géolocalisation, telles que prévues à l'article 2 de la présente norme, une durée de deux mois est considérée comme adéquate. [...]
Dans le cadre de la finalité accessoire du suivi du temps de travail, qui implique que ce suivi ne puisse être assuré par un autre moyen, seules les données relatives aux horaires effectués peuvent être conservées pendant une durée de cinq ans. [...]

Annexe 2 : *Cour de cassation, chambre sociale, 3 novembre 2011.*

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Paris, 24 mars 2010), que M. X..., engagé par la société Moreau incendies à compter du 17 septembre 1993, a travaillé en qualité de vendeur salarié [...] ; qu'affecté sur un secteur d'activité comprenant les départements de l'Yonne et de l'Aube, le salarié, tenu à un horaire de 35 heures par semaine, était libre de s'organiser, à charge pour lui de respecter le programme fixé et de rédiger un compte-rendu journalier précis et détaillé, lequel, selon le contrat de travail, devait faire la preuve de son activité ; que, le 17 mai 2006, l'employeur a notifié au salarié la mise en place d'un système de géolocalisation sur son véhicule afin de permettre l'amélioration du processus de production par une étude a posteriori de ses déplacements et pour permettre à la direction d'analyser les temps nécessaires à ses déplacements pour une meilleure optimisation des visites effectuées ; que par lettre du 20 août 2007, M. X... a pris acte de la rupture de son contrat de travail en reprochant à son employeur d'avoir calculé sa rémunération sur la base du système de géolocalisation du véhicule ;
Attendu que l'employeur fait grief à l'arrêt de dire que la prise d'acte de la rupture du contrat de travail s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse et de le condamner au paiement de certaines sommes en conséquence, alors, selon le moyen :

Tournez la page S.V.P.

1°/ qu'aux termes des articles [...] de son contrat de travail, M. X... [...] était tenu de respecter un programme d'activité [...] ; qu'en relevant, pour imputer à faute la rupture du contrat de travail à la société Moreau incendies par suite de l'illicéité du système de géolocalisation des véhicules de service, que M. X... était libre d'organiser son activité, la cour d'appel a violé l'article 1134 du code civil [...] ;
2°/ qu'un système de géolocalisation peut avoir pour finalité le suivi du temps de travail d'un salarié lorsque l'employeur ne dispose pas d'autres moyens ; que la cour d'appel a expressément relevé que par un courrier du 17 mai 2006, la société Moreau incendies a informé M. X... de la mise en place d'un système de géolocalisation des véhicules de service dont le sien [...] ; qu'en relevant, pour imputer à faute la rupture du contrat de travail à la société Moreau incendies par suite de l'illicéité du système de géolocalisation des véhicules de service, que le dispositif a été détourné en ce que l'employeur a contrôlé le temps de travail du salarié, sans que l'intéressé ait été informé de cette situation ni des modalités de contrôle, la cour d'appel [...] a violé l'article L. 1121-1 du code du travail ;
Mais attendu [...] que l'utilisation d'un système de géolocalisation pour assurer le contrôle de la durée du travail, laquelle n'est licite que lorsque ce contrôle ne peut pas être fait par un autre moyen, n'est pas justifiée lorsque le salarié dispose d'une liberté dans l'organisation de son travail ; [...]
qu'elle en a exactement déduit que cette utilisation était illicite et qu'elle constituait un manquement suffisamment grave justifiant la prise d'acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;
Par ces motifs :
Rejette le pourvoi ;
Condamne la société Moreau incendies aux dépens.

II - Economie (notée sur 20 points) – Temps conseillé : 2h30

Vous rédigerez une note de synthèse de l'ensemble documentaire fourni en 500 mots environ.

La croissance économique de long terme en France

Document 1 : Les facteurs explicatifs de la croissance potentielle française

Entre le début de la crise de 2008 et la fin de l'année 2013, la richesse produite par habitant a légèrement diminué en France. Surtout, on a observé avant la crise un fléchissement progressif de la croissance française, alors que la croissance par habitant se maintenait autour de 1,7 % par an en Allemagne. Une question essentielle pour la France (comme pour l'Italie, qui a subi une évolution encore plus marquée) est de savoir si le mouvement de baisse du taux de croissance est inexorable, ou bien si les politiques publiques ont la capacité de redresser le taux de croissance de l'économie. [...] Un faible taux de croissance observé sur une longue période a des conséquences majeures non seulement sur l'emploi et le niveau de vie, mais aussi pour les finances publiques. Considérons, à titre illustratif, un scénario pessimiste avec un taux de croissance de long terme du Produit Intérieur Brut (PIB) agrégé de la France de 1 % par an. Cumulé sur 26 ans, il aboutirait en 2040 à un niveau du PIB en volume supérieur de près de 31 % à celui de 2014. En considérant un taux de croissance annuel de 1,6 % par an, le PIB en 2040 serait supérieur de 51 % à celui de 2014. La différence est considérable.
Pour les régimes de retraite publics, cette perte cumulée de PIB relèverait entre 2 et 2,5 points de PIB le besoin de financement à l'horizon 2040, avec les paramètres de la réforme 2014. Il faudrait alors, pour rééquilibrer les régimes en supposant qu'ils l'étaient avec un scénario de croissance à 1,6 %, ponctionner le pouvoir d'achat des actifs, ou bien réduire très sévèrement le niveau des retraites. Pour le système public de santé, une croissance potentielle de 1 % ne permettrait pas de financer des dépenses qui, compte tenu du vieillissement démographique et des évolutions technologiques, devraient croître d'au moins 2 % par an en termes réels, si l'on en croit les projections de long terme sur les dépenses de santé. Cette tension de financement pourrait alors conduire à de nouvelles amputations de pouvoir d'achat des cotisants ou à des déremboursements de soins de santé plus marqués. Plus généralement, la trajectoire des finances publiques est fortement conditionnée aux perspectives de croissance de long terme. [...]

Ces chiffres peuvent être jugés pessimistes sur longue période, mais ils ne sauraient être totalement écartés. Ils mettent en avant l'importance des politiques de croissance non seulement pour l'emploi et le niveau de vie, mais aussi pour la pérennité de notre système social. Améliorer le fonctionnement du marché du travail afin de mobiliser plus efficacement la force de travail dans une économie changeante, grâce notamment à un meilleur appariement entre offre et demande et à une moindre dualité du marché, semble essentiel. Stimuler la concurrence sur le marché des biens et services, repenser la politique industrielle et la fiscalité sur les revenus du capital ou rendre la dépense publique plus efficace sont également des pistes importantes pour redresser le potentiel de croissance français. [...]

Croissance et productivité

Les déterminants du PIB à long terme résident du côté de l'offre, donc des facteurs de production et de leur productivité. Le concept le plus simple de productivité est la productivité du travail, c'est-à-dire la production par personne employée (productivité par tête) ou bien par heure travaillée (productivité horaire). [...] La productivité par tête dépend à la fois du stock de capital par travailleur et de la productivité globale des facteurs (PGF) qui représente l'efficacité de la combinaison du travail et du capital. La PGF est souvent assimilée au progrès technique mais elle englobe d'autres facteurs tels que les infrastructures et les

Tournez la page S.V.P.

institutions. Or, la PGF stagne en France depuis le début des années 2000, alors qu'elle a continué d'augmenter en Allemagne et surtout aux États-Unis et en Suède.

Un ralentissement quasi général

Le ralentissement de la productivité du travail comme de la PGF sont-ils le fait de certains secteurs spécifiques ou bien affectent-ils toute l'économie ? Pour le savoir, nous examinons quatre grands secteurs : l'industrie manufacturière, la construction, les services aux entreprises et les services financiers, les autres services (commerce, transport, hébergement, restauration, loisirs, services aux particuliers). [...] La productivité ralentit dans les quatre secteurs en France, alors qu'en Allemagne et aux États-Unis, la productivité horaire du travail a accéléré dans l'industrie au cours des années 2000. [...] Ceci n'est pas imputable à l'évolution de la durée du travail dans la mesure où ce phénomène s'observe aussi bien pour la productivité par tête que pour la productivité horaire. Bien que la durée annuelle du travail soit faible et ait beaucoup baissé en France depuis les années 1970, la dépression induite de la productivité par tête est dominée par le freinage de la productivité horaire du travail.

L'écart des gains de productivité entre la France et les États-Unis n'est pas dû au poids dans l'économie du secteur des technologies de l'information – secteur à forts gains de productivité –, qui avoisinait les 7 % dans les deux pays en 2007. Celui-ci a depuis lors augmenté d'un point de pourcentage aux États-Unis alors qu'il est resté constant en France, mais la différence reste faible. L'écart de productivité pourrait davantage provenir de l'utilisation des nouvelles technologies par les autres secteurs.

Expliquer le ralentissement de la productivité en France

Quatre facteurs sont susceptibles d'expliquer le ralentissement de la productivité en France : le recul de l'industrie manufacturière – secteur à forts gains de productivité – dans l'économie ; un investissement en capital productif insuffisant (en quantité ou en qualité) ; une recherche et développement trop faible et la diffusion trop lente des nouveaux produits et procédés de production ; enfin, des taux d'emploi et des compétences insuffisants. [...]

Source : Patrick Artus, Cecilia García-Peñalosa, Pierre Mohnen, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 16, septembre 2014

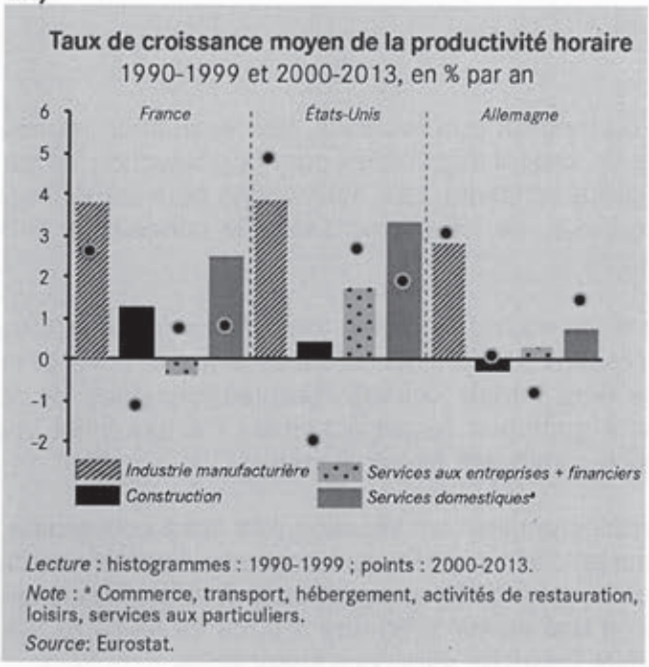
Document 2 : Taux de croissance moyens de la productivité par pays et par secteur

Taux de croissance moyen de la productivité par tête et de la productivité horaire (en % par an)

	États-Unis	Allemagne	France	Italie	Suède	Espagne
1971-1979						
• prod. par tête	1,22	2,91	3,28	3,20	1,06	4,06
• prod. horaire	1,68	4,11	4,30	4,34	1,68	4,70
1980-1989						
• prod. par tête	1,37	1,04	1,92	1,98	1,53	2,33
• prod. horaire	1,39	2,07	2,85	1,88	1,20	3,40
1990-1999						
• prod. par tête	2,02	1,67	1,28	1,33	2,56	1,04
• prod. horaire	1,73	2,23	1,84	1,34	2,02	1,08
2000-2013						
• prod. par tête	1,38	0,66	0,67	- 0,27	1,46	0,89
• prod. horaire	1,83	1,18	1,06	0,21	1,71	1,17

Source : OCDE.

Taux de croissance moyen de la productivité horaire 1990-1999 et 2000-2013 (en % par an)



Source : Patrick Artus, Cecilia García-Peñalosa, Pierre Mohnen, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 16, septembre 2014

Document 3 : De l'utilité de la croissance potentielle

Dans la vie normale, mieux vaut laisser les questions techniques aux techniciens. Le conducteur d'une voiture n'a généralement pas besoin de savoir ce qui se passe sous son capot. Mais si elle tombe en panne, il n'a souvent plus le choix.

On peut en dire autant de l'économie : les controverses techniques relèvent des spécialistes. Pourtant depuis quelques années, des sujets dont la plupart des gens n'avaient jamais entendu parler et qui ne suscitaient guère d'intérêt dans l'opinion - par exemple la titrisation, les CDS *[Credit Default Swap]* (titre d'assurance contre le risque de défaillance d'un emprunteur) ou le système européen de paiement brut en temps réel Target 2 - se sont imposés dans le débat public, contraignant les non-spécialistes à essayer d'y comprendre quelque chose.

Croissance potentielle: un calcul imprécis, qui donne lieu à controverse publique

Le même phénomène se répète avec le concept de croissance de la production potentielle. Créé à l'origine par des économistes pour les économistes, son utilisation pour déterminer quand et à quel seuil le déficit public doit être corrigé est devenue l'objet de discussions publiques. De fait, son manque de précision affaiblit sérieusement le pacte budgétaire européen. C'est pourquoi il faut soulever le capot.

Contrairement au PIB réel, le PIB potentiel permet de tenir compte du fait qu'à la manière d'un moteur, une économie fonctionne généralement en dessous ou au-dessus de son potentiel. Ainsi dans une récession provoquée par une baisse de la demande, la production réelle tombe en dessous de son potentiel, ce qui provoque une hausse du chômage. De la même manière, un boom de la construction engendré par le crédit amène la production au-dessus de son potentiel, ce qui provoque de l'inflation. L'écart entre PIB réel et potentiel est donc un indicateur de la capacité inutilisée d'une économie. La distinction entre les deux aide

Tournez la page S.V.P.

aussi à choisir la politique à adopter : si le potentiel de croissance est faible il faut agir sur l'offre et non sur la demande.

Un concept clair, une valeur incertaine

Mais le PIB potentiel ne peut être mesuré, on ne peut que l'estimer. Son évaluation repose sur la quantité de main d'œuvre et le volume de capital disponibles pour la production, et sur une appréciation quantitative de leur productivité conjointe. Les estimations peuvent différer en fonction des chiffres et de la méthode retenus, de telle sorte que si le concept de PIB potentiel est clair, sa valeur est incertaine.

Par ailleurs la crise financière mondiale a créé de nouveaux casse-têtes. Dans presque tous les pays avancés, le PIB se situe bien en dessous des prévisions faites avant la crise et la plupart des experts pensent que l'écart ne sera jamais comblé. Les responsables de la politique économique ont beaucoup de mal à apprécier l'écart actuel au PIB potentiel, au point que certains se demandent si cette notion continue à être utilisable.

L'Union européenne a créé un problème supplémentaire : en réaction à la crise souveraine, la plupart des pays européens sont convenus en 2011 d'un Pacte budgétaire exigeant qu'ils maintiennent leur déficit budgétaire structurel - celui qu'ils enregistreraient si la production réelle était égale à la production potentielle - à une valeur inférieure à 0,5% de leur PIB. Un pays qui n'évolue pas vers cet objectif peut faire l'objet de sanctions financières.

Ce cadre est judicieux en ce qu'il prend en compte les conséquences d'un fléchissement temporaire de la production sur les revenus fiscaux. Un déficit est donc acceptable s'il résulte de revenus fiscaux anormalement bas, mais pas si ceux-ci sont à leur niveau normal.

Le Pacte de stabilité et de croissance de l'UE avait le grand défaut de ne pas inclure ce type de correction [...]. Le traité de 2011 s'est inscrit dans le prolongement d'une série de réformes antérieures, qui ont mis l'accent sur l'évaluation de la situation budgétaire en fonction de la croissance potentielle. [...]

Le pacte budgétaire est destiné à élargir l'horizon temporel des décideurs politiques et à leur permettre d'avoir davantage conscience des problèmes de soutenabilité de la dette publique auxquels ils sont confrontés. Il y faut de la cohérence. Or l'incertitude qui entache l'estimation du potentiel de croissance les empêche de s'approprier une notion déjà obscure, celle de déficit structurel, et elle rend volatiles les politiques basées sur cette évaluation. Cela se traduit paradoxalement par le rétrécissement de l'horizon temporel. Les discussions politiques devraient donc porter non pas sur la dernière révision du PIB potentiel, mais sur le fait de savoir si un pays est bien sur le chemin de l'assainissement à long terme de ses finances publiques. [...]

Source : Jean Pisani-Ferry, *commissaire général de France Stratégie*, 8 avril 2015, Latribune.fr

Document 4 : Quelle(s) politique(s) économique(s) pour redresser la croissance à long terme ?

Observer la croissance économique ne suffit pas pour se faire une idée de la dynamique de fond d'une économie ; beaucoup d'événements peuvent en effet influer ponctuellement sur la croissance, comme un hiver particulièrement rigoureux, une augmentation ponctuelle des dépenses publiques, une récession chez un partenaire commercial, etc.
L'image qui en ressort est donc floutée, alors même que distinguer ce qui relève de la conjoncture et ce qui relève de tendances plus profondes, c'est-à-dire la croissance potentielle de l'économie, est essentiel pour la conduite de la politique économique, tant

dans sa composante conjoncturelle (réponse aux chocs de court terme) que structurelle (réformes permettant d'augmenter le potentiel de croissance). [...]

Une crise profonde, telle que celle apparue en 2008, peut réduire durablement le potentiel de production d'une économie. Face à l'éclatement d'une bulle spéculative – telle que celle des subprimes en 2008 – les agents voient leur richesse diminuer et ajustent leur demande. Or, face à cette baisse de la demande, les entreprises ajustent les facteurs de production. Et si la situation de faiblesse de la demande perdure, et c'est malheureusement le cas dans la crise actuelle puisque les agents mettent plusieurs années à corriger les déséquilibres accumulés auparavant, l'ajustement à la baisse de la production se cristallise et affecte les facteurs de croissance ainsi que la PGF. [...]

Les leviers d'action pour stimuler la croissance

La difficulté qu'ont les principales économies avancées à sortir de la situation de crise a fait naître un débat sur une possible « stagnation séculaire ». Il s'agirait d'une situation où la demande est durablement déprimée (en raison des dettes accumulées ou d'autres facteurs tels qu'un ralentissement de la démographie ou de la PGF) et où une baisse des taux d'intérêt nominaux, bridée par le plancher de 0 %, serait donc insuffisante pour relancer suffisamment l'activité.
Il faut toutefois noter que la plupart des institutions prévoient aujourd'hui un redressement progressif de l'activité, en France et dans la zone euro.
Si ce débat reste ouvert, les leviers d'action pour stimuler le potentiel de production sont connus. Les politiques économiques devraient ainsi cibler les facteurs de vulnérabilité qui persistent dans les économies pour améliorer les perspectives de croissance.

À court et moyen terme

Pour la plupart des économies avancées qui présentent un écart de production négatif, l'urgence est de redresser la demande tout en préservant les équilibres de long terme. Redresser la demande passe par une politique monétaire très accommodante et, notamment en zone euro, par un soutien décisif à l'investissement. Mais la politique budgétaire doit s'adapter à la situation de chaque pays : la réduction des déficits publics doit être poursuivie en priorité car elle permet de conserver la confiance des investisseurs et d'alléger le fardeau de la dette, et les engagements pris en la matière doivent être honorés. Toutefois, au-delà de cette contrainte, les pays qui conservent une marge de manœuvre ont tout intérêt à mettre en place des politiques favorables à l'investissement et à la croissance. Profiter d'un environnement de taux bas pour investir dans les infrastructures est une solution intéressante, dans la mesure où ce type d'investissement présente un effet bénéfique pour l'activité, à la fois à court terme, en soutenant la demande, et à long terme, en développant les facteurs de production et donc l'offre potentielle. Il faut cependant veiller à ce que les investissements soient bien ciblés, en fonction des besoins et de la rentabilité attendue. Dans le cas de la zone euro, il est essentiel qu'il y ait une véritable stratégie de croissance européenne, mobilisant tous les leviers disponibles.

À long terme

Pour renforcer sur le long terme le potentiel de production, il faut veiller à une gestion efficace des dépenses publiques, une dérive des déficits se soldant immanquablement à terme par un alourdissement de la fiscalité pouvant entraver l'action des acteurs économiques. Il est aussi nécessaire, pour renforcer la compétitivité et la capacité de réaction des économies, de mettre en œuvre des réformes structurelles sur les marchés des biens et services et sur le marché du travail. Les réformes sur les marchés des biens et services permettent d'éliminer les situations de rente et favorisent ainsi la productivité de l'ensemble de l'économie. Les réformes du marché du travail doivent aller dans le sens d'une souplesse accrue pour les entreprises : elles seront ainsi mieux à même de faire face aux périodes de récession et seront moins réticentes à embaucher en phase de reprise. Mais en contrepartie, les salariés ou chômeurs doivent être mieux accompagnés dans leur parcours, avec des formations adéquates, pour bénéficier in fine d'une plus grande flexibilité.

Tournez la page S.V.P.

Ces deux éléments sont essentiels pour réduire le chômage de longue durée. [...] Ces réformes ne doivent pas attendre, car si elles exigent un soutien de la part des citoyens, leur mise en œuvre n'entraîne généralement pas un coût financier pour la collectivité et pour l'économie dans son ensemble.

Source : Banque de France, Focus n°13, 2 mars 2015

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

Chapitres liés à ce sujet

- L'entreprise : définitions, finalités, parties prenantes, RSE, logiques entrepreneuriale et managériale
- Politiques économiques : objectifs, demande et offre, budgétaire et monétaire, IS-LM, courbe de Phillips, limites

Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/bce/ect